



DÉPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE DE
MAINTENON

DELIBERATION N°08.04.2026/037

Point n°1 :

Rapport d'orientation budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-six le **huit avril à 18 heures**, le conseil municipal, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sur la convocation du 02 avril 2026 sous la présidence de Monsieur LAFORGE Thomas, maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. LAFORGE, Maire – M. ACLOQUE – Mme LETAILLEUR – M. ROBIN – Mme BRESSON – M. MIELLE (de 18h à 19h30) – Mme TROY – M. LEFEBVRE - Mme VESCHAMBRE (de 18h à 19h30) adjoints. Mme DARRAS, M. BREMARD, M. DEROCQ, Mme JEHANNET, M. ALLOT, Mme GAILLARD, Mme HAYES, Mme FUSELIER, M. RAMEL, Mme MONESTIER, Mme LABARBE, M. TROILO, M. BELLANGER, Mme PETIT, M. MAILLARD, M. HERMARDINQUER, Mme CAILLEUX conseillers municipaux : formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. CHERTIER à M. ACLOQUE
M. MIELLE à Mme LETAILLEUR (départ au cours du point n°1)
Mme VESCHAMBRE à M. LEFEBVRE (départ au cours du point n°1)

M. ROBIN a été élu secrétaire.



Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. (Article L-2312-1 du CGCT)

Considérant que le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et constitue le support de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et de la certification des comptes des collectivités locales,

Les délais de convocation et de communication des documents budgétaires sont par conséquent différents qu'en M14.

Pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget (article L.5217-10-4 du CGCT).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Les dispositions applicables immédiatement à la préparation budgétaire 2026 portent sur deux points : le débat d'orientation budgétaire et la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Les membres de la Commission Finances du 1^{er} avril 2026 ont préparé les orientations budgétaires à partir du projet de compte financier unique 2025 relatif au budget commune,

Monsieur MIELLE quitte la séance du conseil municipal à 19h30 et remet un pouvoir pour Madame Isabelle LETAILLEUR

Madame VESCHAMBRE quitte la séance du conseil municipal à 19h30 et remet un pouvoir pour Monsieur Jean-Baptiste LEFEBVRE

Vu le rapport d'orientations budgétaires joint,

Vu le projet de compte financier unique 2025 qui servira de base pour la préparation du budget 2026,

À l'issue de la présentation du rapport établi et après lecture de ce dernier, les membres du conseil municipal prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 26 (de 18h30 à 19h30)

Présents : 24 (à partir de 19h30)

Votants : 27

Transmis en Préfecture le 13 avril 2026

Publié le :

Reçu en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thomas LAFORGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée
Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800295-20260408-08042026-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

BUDGET PRIMITIF 2026 document annexe ROB Conseil municipal 08/04/26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-262800295-20260408-08042026-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

0,00

dont 767,000€ du legs

		Alloué 2025	Emis 2025	BP 2026	
RECETTES	002	résultat fonctionnement reporté	655 282,31	1 378 337,83	
	013	atténuation charges	28 947,00	75 243,01	
	042	opé d'ordre de transfert entre sections	14 323,00	17 688,00	
	70	produits des services	515 438,00	534 647,81	
	73	impôts et taxes	661 437,00	666 683,27	
	731	fiscalité locale	2 468 999,00	2 467 485,00	
	74	dotations, subventions et participations	1 096 863,00	1 140 199,26	
	75	autres produits de gestion courante	127 957,00	158 720,96	
	756	Libéralité reçue (écritures legs Mime Mombon)	0,00	91 963,00	
	76	produits financiers	0,00	113,40	
77	produits exceptionnels	0,00	1 262,47		
78	reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00		
	Total des recettes	5 569 246,31	6 429 248,78	6 529 821,97	
DEPENSES	011	charges à caractère général	1 696 193,00	1 550 766,55	
	012	charges de personnel et frais assimilés	2 154 657,00	1 941 410,84	
	014	atténuations de produits	18 930,00	18 745,44	
	022	Dépenses imprévues			
	023	virement à la section investissement	116 549,05	0,00	
	042	opé d'ordre de transfert entre sections	680 116,22	673 070,22	
	65	autres charges de gestion courante	886 061,04	805 424,43	
	66	charges financières	14 840,00	14 840,00	
	67	charges exceptionnelles	1 900,00	1 823,51	
	678	autres charges exceptionnelles		858 963,00	
68	dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00		
	Total des dépenses	5 569 246,31	5 006 080,99	6 529 821,97	
	Résultat de fonctionnement		1 423 167,79		
RECETTES	001	excédent d'investissement	107 620,27	107 620,27	
	021	virement de la section fonctionnement	116 549,05	119 333,72	
	040	opé d'ordre de transfert entre sections	680 116,22	722 429,30	
	10	dotations, fonds divers et réserves	360 212,77	210 754,99	
	13	subventions d'investissement	363 756,00	204 981,00	
	16	emprunts et dettes assimilées	343 956,96	628 466,95	
		Total des recettes	1 972 211,27	1 409 791,02	1 992 248,96
	DEPENSES	001	solde exécution section investissement		70 757,96
		040	opé d'ordre de transfert entre sections	14 323,00	17 688,00
		10	dotations, fonds divers et réserves		
16		emprunts et dettes assimilées	80 317,00	80 000,00	
20		immo incorporées	9 492,27	3 028,04	
21		immo corporelles	1 236 993,00	77 694,00	
23		immo en-cours	631 086,00	2 162,00	
		Total des dépenses	1 972 211,27	1 480 548,98	1 992 248,96
		Résultat d'investissement		-70 757,96	-44 830,96

CHAPITRE 21

article	libellé	montant
2111	achat terrain rue du moulin	70 000,00
2115	acquisition hangar des services techniques	330 000,00
2128	barrière anti-intrusion parking Cipièrre	45 796,00
21311	réfection rez-de-chaussée mairie	33 866,00
21312	école Harleville travaux sur toiture : garages préau sanitaires	123 591,00
21312	école Harleville rénovation du mur	10 000,00
21312	école Harleville réfection de deux sols et pilier du préau	11 492,00
21312	école J. Prévert réfection de deux sols	9 016,00
21312	école C. Péguy réfection de deux sols	7 910,00
21351	aire de jeux de Maingournois	30 358,00
21568	extincteurs bâtiments communaux	9 000,00
215738	programme de signalisation (barrières, fourreaux, potelets, sécurité..)	20 650,00
21828	acquisition véhicule polybenne	70 080,00
21848	meuble pour divers services et salle du conseil	28 400,00
2188	matériels divers pour les écoles et restaurant scolaire	26 306,00
2188	matériels pour les services techniques	38 752,00
		865 217,00

CHAPITRE 23

article	libellé	montant
2313	destruction bâtiment rue Collin d'Harleville (ex weldom)	114 000,00
231554	Opération aménagement bourg Centre	357 600,00
231555	secteur Bellevue : travaux rue du 1er mai et rue Jean Moulin	270 960,00
		742 560,00

réunion du conseil municipal du 08 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800295-20260408-08042026-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE
MAINTENON



Rapport d'orientations budgétaires

BUDGET COMMUNE 2026

Le rapport d'orientation budgétaire permet d'identifier les écarts entre ce que l'on a mis au budget et la réalisation.

Il nous donne aussi l'occasion de matérialiser et de connaître les raisons des évolutions des différents postes de dépenses et de recettes sur les 3 dernières années.

Enfin, c'est le moment où nous proposons les projets d'investissements futurs.

Dans le budget communal, il y a deux sections. **Le fonctionnement** pour les dépenses qui reviennent chaque année, nécessaires à la bonne marche au quotidien de la ville, et **l'investissement** qui permet d'améliorer notre patrimoine.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Au niveau des recettes de fonctionnement :

A- Résultat de fonctionnement reporté

→ *C'est quoi ?*

C'est le résultat de l'année précédente que nous décidons de remettre au budget.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
655 282.31 €	655 282.31 €

→ *Explications*

Il n'y a logiquement aucune différence entre le montant inscrit et le montant émis.

B- Atténuation des charges

→ *C'est quoi ?*

C'est le remboursement, par les assurances, des salaires du personnel en arrêt maladie.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
28 947.00 €	58 253.89 €

→ *Explications*

Quand le budget est préparé, on ne peut évidemment pas connaître les arrêts maladie de l'année. On inscrit uniquement le montant connu au moment du vote du budget.

C- Opération d'ordre de transfert entre sections

→ *C'est quoi ?*

C'est l'un des postes comptables où l'on transfère de l'argent d'une section à une autre.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
14 323 €	14 323 €

→ *Explications*

Il s'agit ici de l'amortissement d'une subvention, le titre en 2024 n'a pas été établi car l'amortissement de la subvention concernée était terminé, en 2025 un nouveau montant plus important sera à inscrire de fait de la mise à jour des amortissements des subventions.

D- Produits des services

→ *C'est quoi ?*

Nous retrouvons sur ce poste l'ensemble des recettes correspondant à la participation des habitants aux services mis en place par la ville, comme la cantine, l'école de musique, la bibliothèque et le produit des abonnements des parkings de la gare.

→ *Les chiffres*

	2023	2024	2025
Les Chiffres	480 846 €	528 066 €	501 038 €
Variation	- 40 190 €	+ 47 220 €	-27 028 €
Pourcentage	-7.71%	+ 9.82%	-5.12%

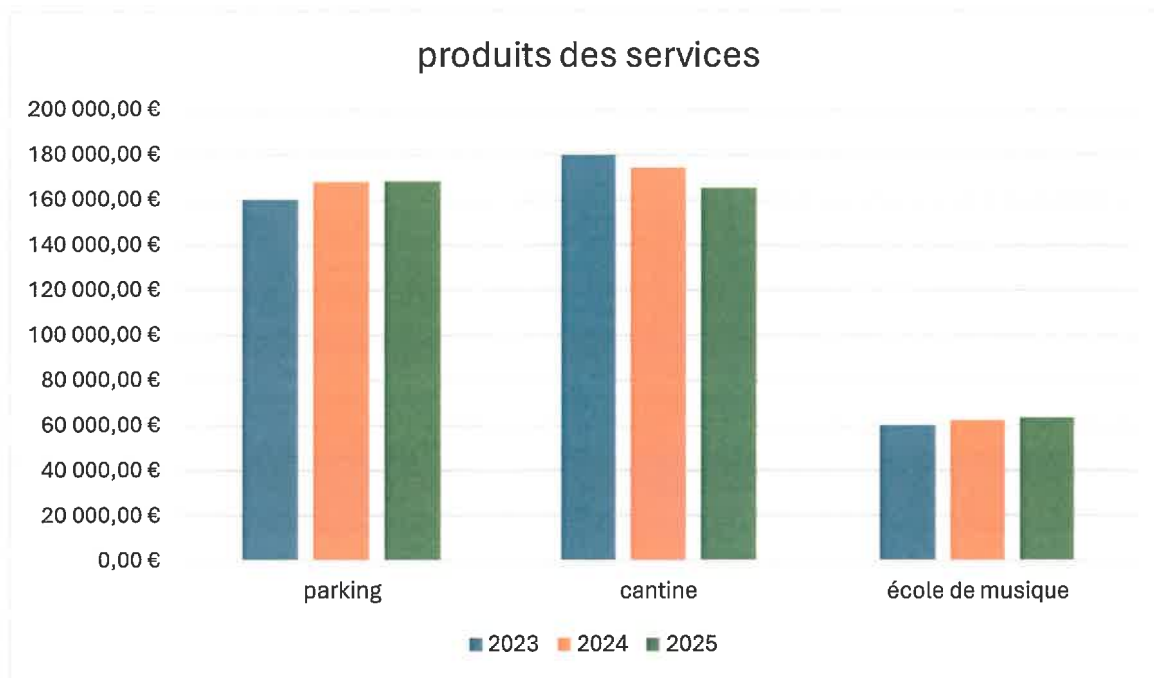
Alloué 2025	Émis 2025
515 438 €	501 038 €

→ *Explications*

En 2023 : parking 160.000€ cantine 180.000€ / école de musique 60.000€

En 2024 : parking 168.000€ cantine 174.170€ et école de musique 62.231€

En 2025 : parking 168.311€ / cantine 165.252€ / école de musique 63.351€



E- Impôts et taxes

→ C'est quoi ?

Trois principales sources de revenus à ce chapitre :

- L'attribution de compensation de notre communauté de communes. Elle représente la différence entre les impôts des entreprises qui autrefois allaient aux villes et qui vont désormais aux communautés de communes et le coût des compétences pris en charge par ces dernières.
- La dotation de solidarité communautaire de Chartres Métropole.
- La dotation départementale, déterminée par le montant des droits de mutation perçus, répartis entre les communes de moins de 5.000 habitants.

→ Les chiffres

	2023	2024	2025
Les Chiffres	553 493 €	661 058 €	708 019 €
Variation	-	+ 107 565 €	+ 46 961 €
Pourcentage	-	+ 19.43%	+ 7.10%

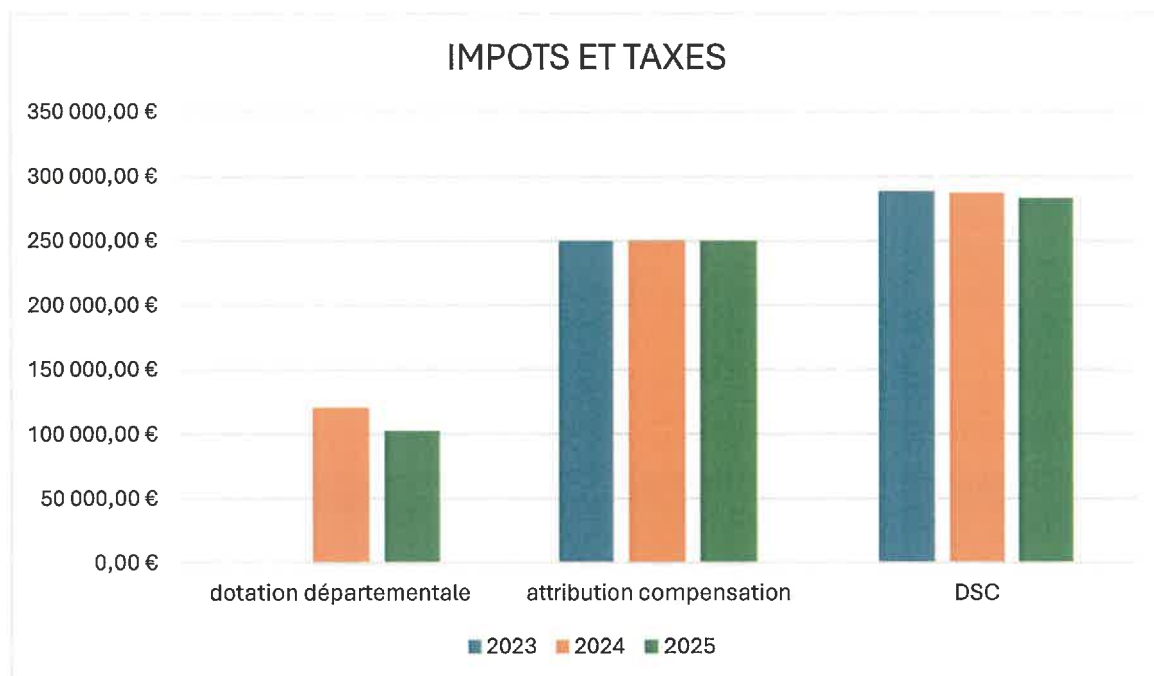
Alloué 2025	Émis 2025
661 437 €	708 019 €

→ Explications

En 2023 : dotation départementale 0 € / attribution de compensation 250.000 € / dotation de solidarité communautaire 288.640 €

En 2024 : dotation départementale 120.470 € / attribution de compensation 250.000 € / dotation de solidarité communautaire 287.349 €

En 2025 : dotation départementale 102.395 € / attribution de compensation 250.000 € / dotation de solidarité communautaire 283.199 €



A Noter que sur l'exercice 2024 nous avons perçu 120.470€ au titre du fonds départemental de péréquation TADEM 1^{ère} et 2^{ème} répartitions. Lors de la préparation budgétaire le montant avait été inscrit au chapitre 74 comme les années précédentes. Le changement d'imputation a été effectué à la demande des services du SGC

F – Fiscalité locale

→ C'est quoi ?

Les impôts versés par les Maintenonnais.

→ Explications

En 2023 : taxes communales 2.343.560 €

En 2024 : taxes communales 2.424.023 €

En 2025 : taxes communales 2.447.997 €

→ Les chiffres

	2023	2024	2025
Les Chiffres	2 343 560 €	2 424 023 €	2 447 997 €
Variation	-	+ 80 463 €	+ 23 974 €
Pourcentage	-	+ 3.43%	+ 0.98%

Alloué 2025	Émis 2025
2 450 999 €	2 447 997 €

G - Dotations, subventions et participations

→ C'est quoi ?

C'est en très grande majorité les dotations de l'Etat. On va aussi inscrire dans ce chapitre les participations de Pierres à l'école de musique et au carnaval, les remboursements des assurances, ainsi que, la compensation de l'État pour les exonérations de la taxe foncière.

→ Les chiffres

	2023	2024	2025
Les Chiffres	1 260 423 €	1 117 227 €	1 140 199 €
Variation	+ 70 093 €	-143 196 €	+ 22 972 €
Pourcentage	+ 5.89%	-11.36%	+ 2.06%

Alloué 2025	Émis 2025
1 096 863 €	1 140 199 €

→ Explications

En 2023 : dotations de l'Etat 800 000€ / dotation départementale 180 000€ / compensation pour les exonérations de la taxe foncière 230 000€ / deux années de remboursement de taxe foncière pour la station d'épuration (40.000€ au lieu de 20.000€)

En 2024 : dotations de l'Etat 812 000€ / dotation départementale imputée au chapitre 73 / compensation pour les exonérations de la taxe foncière 211 485€

H - Autres produits de gestion courante

→ C'est quoi ?

C'est, pour Maintenon, principalement, les loyers de notre immobilier.

→ Les chiffres

	2023	2024	2025
Les Chiffres	104 248 €	99 395 €	882 537 €
Variation	-30 348 €	-4 853 €	+ 783 142 €
Pourcentage	-22.55%	-4.66%	+ 787.91%

Alloué 2025	Émis 2025
127 957 €	882 537 €

Leg de Mme Mombon Alice pour 767.000 € / total émis sans le leg 115.537 €

→ Explications

En 2024, une baisse des revenus des loyers du fait notamment du départ d'un professionnel de santé à la maison de santé et le crédit agricole qui a cessé d'occuper les locaux des halles en février.

En 2025, leg de Madame Mombon Alice de 767.000 €

I - Produits financiers

→ C'est quoi ?

Ce sont les intérêts des parts sociales que nous avons dû prendre au Crédit Agricole et à la Caisse d'Epargne pour contracter des prêts.

→ Les chiffres

	2023	2024	2025
Les Chiffres	123 €	137 €	113 €
Variation	+ 55 €	+ 14 €	-24 €
Pourcentage	+ 80.88%	+ 11.38%	-17.23%

→ Explications

Nous n'inscrivons aucun montant au moment du vote du budget à ce chapitre.

J - Produits exceptionnels

→ C'est quoi ?

Ce sont les recettes de régularisation des ventes.

→ Les chiffres

Alloué 2025	Émis 2025
0.00€	1 262 €

→ Explications

Il s'agit des écritures relatives à la cession des véhicules

2- Au niveau des dépenses de fonctionnement

A- Charges à caractère général

→ C'est quoi ?

C'est un inventaire à la Prévert de toutes les dépenses indispensables pour le bon fonctionnement de notre ville au quotidien. Il s'agit des factures d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant, mais aussi des petites fournitures dans tous les domaines, comme les fournitures d'entretien ou pour les espaces verts. On trouvera également dans ce chapitre les contrats de services et d'entretien, les contrats d'assurances et nos locations immobilières.

→ Les chiffres

	2023	2024	2025
Les Chiffres	1 391 513 €	1 539 098 €	1 550 767 €
Variation	+ 209 364 €	+ 147 585 €	+ 11 669 €
Pourcentage	+ 17.71%	+ 10.61%	+ 0.76%

Alloué 2025	Émis 2025
1 696 193 €	1 550 767 €

→ Explications

Au moment de la préparation du budget, nous prenons toujours une marge de sécurité dans les inscriptions sur des postes dont la dépense est soumise à l'aléa, comme l'électricité, le gaz, l'eau, le combustible, les carburants.

En 2024, le choix a été fait de régler les factures de certaines prestations comme la restauration scolaire, le marché lot 1 (pause méridienne) et lot 2 (accueil périscolaire) des PEP sur un exercice complet de janvier à décembre. Le paiement également à la demande des services de la SGC du ravalement de la maison des associations 55 rue Maunoury en section de fonctionnement pour 24800€.

Une augmentation également au niveau des Fêtes et Cérémonies avec l'organisation de nouvelles prestations comme Octobre Rose, Maintenant nous en forme, le feu d'artifice de Noël de décembre 2023 qui a été payé sur l'exercice 2024.

Cohérence comptable des factures de tailles et tontes avec rattachement de certaines factures de 2023 (+ 6.000€)

Reconstitution des stocks de sel de déneigement et grave (+ 13.000€ en 2024)

B- Charges de personnel et frais assimilés

→ *Les chiffres*

	2023	2024	2025
Les Chiffres	1 929 645 €	2 050 959 €	1 941 411 €
Variation	+ 94 766 €	+ 121 314 €	-109 548 €
Pourcentage	+ 5.16%	+ 6.29%	-5.34%

Alloué 2025	Émis 2025
2 154 657 €	1 941 411 €

→ *Explications*

À périmètre constant, l'augmentation est conforme à l'évolution de la grille salariale. Cependant, nous avons été dans l'obligation d'embaucher plusieurs personnes pour pallier certains arrêts longue maladie, tant en 2023 qu'en 2024.

De plus, le point d'indice a augmenté en juillet 2023.

En 2024, le versement de la prime inflation à l'ensemble des agents qui répondaient aux critères d'attribution.

En 2025, baisse des charges de personnel car certains agents ont été basculés sur le budget du CCAS.

C- Virement à la section d'investissement

→ *C'est quoi ?*

C'est le montant que l'on prévoit de transférer en investissement pour équilibrer cette section.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
116 549 €	0 €

D- Autres charges de gestion courante

→ C'est quoi ?

Ce chapitre regroupe nos versements aux syndicats intercommunaux, notre subvention au CCAS, ainsi qu'aux associations.

→ Les chiffres

	2023	2024	2025
Les Chiffres	645 782 €	919 314 €	805 424 €
Variation	-90 606 €	+ 273 532 €	-113 890 €
Pourcentage	-12.30%	+ 42.36%	-12.39%

Alloué 2025	Émis 2025
886 061 €	805 424 €

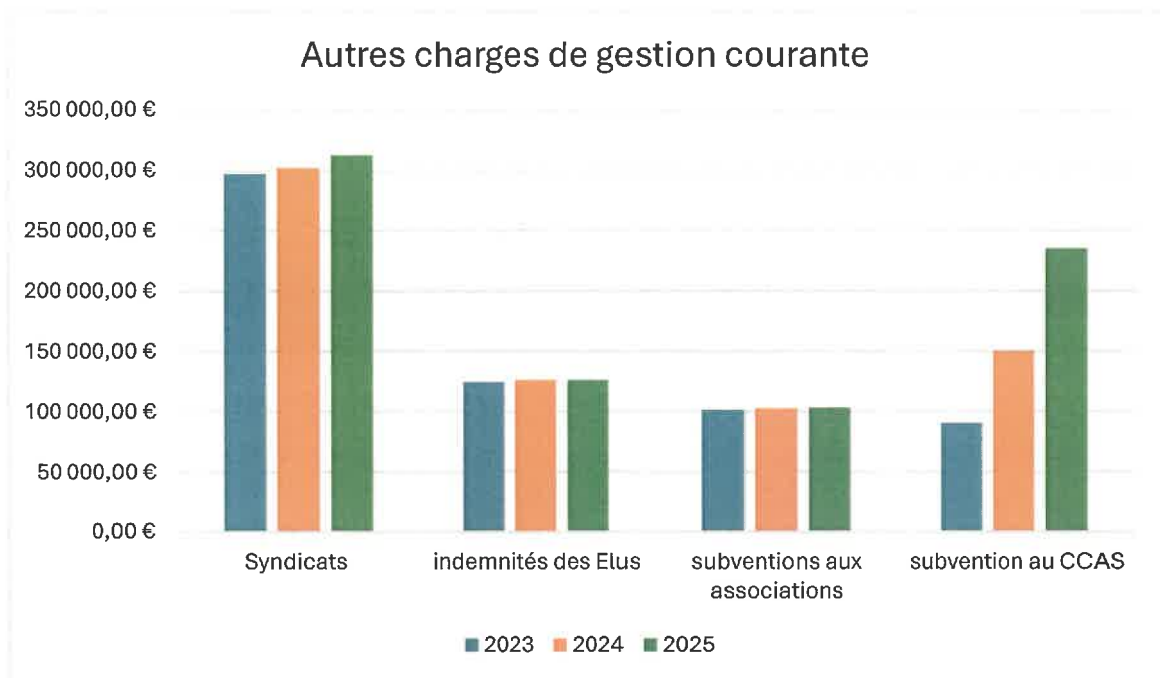
→ Explications

En 2023, syndicat culture sport et loisirs 251 000€ / syndicat des gymnases du collège 46.000€ / subventions 101 000€ / indemnités 124 000€ / CCAS 90 000€

En 2024, syndicat culture sport et loisirs 258.883€ / syndicat des gymnases du collège 43.013€ / subventions 102.195€ / indemnités 125.915€ / CCAS 150.000€. A noter que concernant l'exercice 2024, la commune a émis les mandats concernant les écritures de transfert des excédents de fonctionnement des budgets eau et assainissement pour 209.954€ à Chartres métropole.

En 2025, syndicat culture sport et loisirs 265.756 € / syndicat des gymnases du collège 46.577 € / subventions 102.913 € / indemnités 125.915 € / CCAS 235.000 €

La différence entre l'alloué et l'émis, comme chaque année, provient d'une subvention d'équilibre au CCAS inférieure à l'inscription.



E- Charges financières

→ *C'est quoi ?*

Ce sont les intérêts de notre dette, ainsi que l'inscription comptable des ICNE. Qu'est-ce que les Intérêts Courus Non Échus ?

Ce sont les intérêts, non encore payés, entre l'échéance annuelle principale et la fin de l'exercice, soit le 31 décembre. Nous inscrivons chaque année les ICNE de l'exercice et annulons ceux de l'exercice précédent. Cela permet d'avoir une vision plus juste des intérêts de l'année définie.

→ *Les chiffres*

	2023	2024	2025
Les Chiffres	7 349 €	16 536 €	14 840 €
Variation	-7 137 €	+ 9 187 €	-1 696 €
Pourcentage	-49.27%	+ 125.01%	-10.26%

Alloué 2025	Émis 2025
14 840 €	14 840 €

F- Charges exceptionnelles

→ *C'est quoi ?*

Là aussi, comme son nom l'indique, ce chapitre regroupe des charges non récurrentes.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
1 900 €	1 824 €

→ *Explications*

Cela concerne des titres annulés de la restauration scolaire

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Recettes d'investissement

A- Virement de la section de fonctionnement

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
116 549 €	0 €

→ *Explications*

Inscription faite uniquement pour l'équilibre du budget.

B- Opération d'ordre de transfert entre sections

→ *C'est quoi ?*

C'est le reflet exact du chapitre ayant la même dénomination en dépenses de fonctionnement. C'est ici que le transfert arrive en investissement. Concrètement, nous parlons des amortissements.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
680 116 €	673 070 €

C- Dotations, fonds divers et réserves

→ *C'est quoi ?*

Sur ce chapitre sont comptabilisées la récupération d'une partie de la TVA sur nos investissements antérieurs de 2 ans, la taxe d'aménagement et la ventilation de notre résultat de fonctionnement permettant de combler le déficit, restes à réaliser inclus, de notre section d'investissement.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
360 213 €	375 579 €

→ Explications

La différence entre l'alloué et l'émis provient de la non-connaissance au moment du vote du budget de niveau de la taxe d'aménagement

D- Subventions d'investissement

→ Les chiffres

Alloué 2025	Émis 2025	Reste à réaliser
363 756 €	253 171 €	106 283 €

→ Explications

Au moment de la préparation du budget, en mars, nous n'inscrivons que les subventions notifiées.

E- Emprunts et dettes assimilées

→ Les chiffres

Alloué 2025	Émis 2025
343 957 €	350 €

→ Explications

Ce montant d'emprunt est mis au budget uniquement pour l'équilibre.

En 2024, les 0.02€ concerne une régularisation demandée par les services du SGC concernant l'état de la dette

2- Dépenses d'investissement

A- Solde d'exécution section d'investissement

→ C'est quoi ?

Il s'agit du déficit de la section d'investissement hors restes à réaliser

→ Les chiffres

Alloué 2025	Émis 2025
0 €	0 €

B- Opération d'ordre de transfert entre sections

→ *C'est quoi ?*

Il s'agit, comme vu dans la section recettes de fonctionnement sur le chapitre du même nom, essentiellement d'une reprise d'amortissement demandée par la trésorerie.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
14 323 €	14 323 €

→ *Explications*

Il s'agit ici de l'amortissement d'une subvention, le mandat en 2024 n'a pas été établi car l'amortissement de la subvention concernée était terminé, en 2025 un nouveau montant plus important sera à inscrire de fait de la mise à jour des amortissements des subventions.

C- Dotations, fonds divers et réserves

→ *C'est quoi ?*

Nous retrouvons sur ce chapitre le transfert de l'excédent du budget eau potable à Chartres Métropole à la suite de la reprise de compétence.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
0 €	0 €

→ *Explications*

Le mandat a été émis sur l'exercice.

D- Immobilisations incorporelles

→ *C'est quoi ?*

C'est la partie de nos investissements qui concerne le patrimoine immatériel. Pour Maintenon, il s'agit essentiellement de nos logiciels.

→ *Les chiffres*

Alloué 2025	Émis 2025
9 492 €	3 028 €

E- Immobilisations corporelles

→ C'est quoi ?

C'est l'investissement dans le mobilier, le matériel, les achats de terrains et les travaux à faire dans l'année.

→ Les chiffres

Alloué 2025	Émis 2025	Restes à réaliser
1 236 993 €	764 457 €	77 694 €

F- Immobilisations en cours

→ C'est quoi ?

Ce sont nos gros travaux pouvant s'étaler sur plusieurs exercices.

→ Les chiffres

Alloué 2025	Émis 2025	Restes à réaliser
631 086 €	618 425 €	2 162 €

Projets 2026

Voir annexe n°1

Fiscalité 2026

La capacité d'autofinancement nette représente nos ressources propres, mobilisables pour assurer le financement de nos investissements.

Nous la calculons en soustrayant nos dépenses de fonctionnement, sans les charges exceptionnelles et la dotation aux amortissements, au total de nos recettes de fonctionnement auxquelles sont retirés les revenus non pérennes comme le résultat de fonctionnement reporté.

Enfin, il ne nous reste plus qu'à enlever à ce résultat le remboursement du principal de notre dette. Notre capacité d'autofinancement nette en 2025 s'élève à 579 915€

Nous proposons de construire le budget 2026 avec des taux d'imposition identiques à ceux de 2025.

L'IPCH, selon les prévisions de la Banque de France, serait de 1.6% en 2025, 1.7% en 2026, et 1.9% en 2027.

Notre plan pluriannuel d'investissement concerne :

- ✚ L'opération Bourg Centre pour un montant total de 4 281 392€ HT. La participation financière de la commune se chiffre à 298 000€ HT soit 357.600€ TTC chaque année jusqu'à 2035.
- ✚ Les travaux de voirie – trottoirs rue Georges Lejars qui sont réalisés sur deux exercices budgétaires 2025 et 2026
- ✚ Les travaux de voirie – trottoirs rue du 1^{er} mai et rue Jean Moulin qui se réaliseront sur deux exercices budgétaires 2026 et 2027.

Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire

Annexe à la délibération n°08.04.2026/037 du 08 avril 2026

Le Maire

Thomas LAFORGE

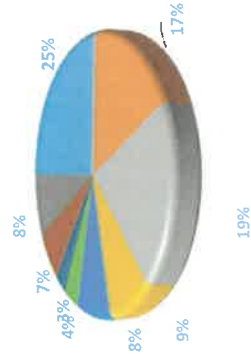




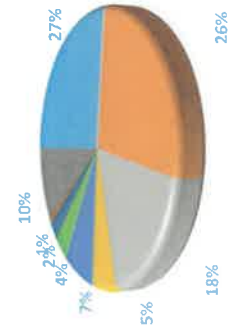
Chapitre 011 : charges à caractère général

	2023	2024	2025	2026
Chapitre 011 : Charges à caractère général				
Autre (fête, cérémonie, matériel roulant, entretien voirie, entretien bâtiment public, affranchissement, fourniture, petit équipement,...)	356 102,90 €	411 387,30 €	387 469,71 €	539 330,00 €
Contrats de prestations de services	240 313,32	403 121,72 €	343 552,83 €	383 364,00 €
Energie (électricité, eau, gaz, chauffage)	268 087,97	274 510,10 €	288 082,01 €	295 515,00 €
Contrats de maintenance	121 942,51 €	81 594,63 €	94 702,63 €	121 447,00 €
Assurances	110 212,83 €	114 479,97 €	142 693,26 €	148 258,00 €
Locations immo bilières (parking, bâtiment ST)	51 296,64	54 689,72 €	60 706,20 €	48 800,00 €
Taxes foncières	38 013,00 €	37 389,00 €	37 066,00 €	38 000,00 €
Locations mobilières (déco de Noël...)	92 289,84	12 623,69 €	83 058,27 €	55 818,00 €
Achat de prestations de services (restauration scolaire)	113 304,08 €	148 901,74 €	113 455,64 €	126 400,00 €
TOTAL	1 391 513,09 €	1 539 098,07 €	1 550 766,55 €	1 757 332,00 €

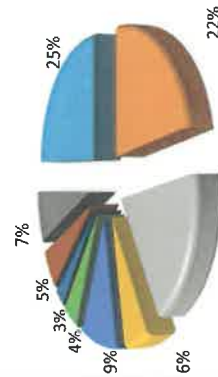
2023



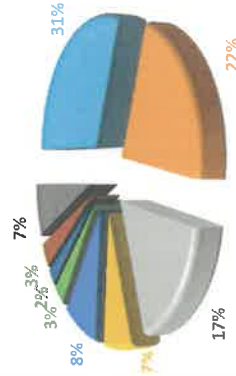
2024



2025



2026



mis à jour le 02/04/2026

ROB 2026 - COMMUNE DE MAINTENON



Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

	Montant
Exercice 2022	1 834 879,00 €
Exercice 2023	1 929 646,00 €
Exercice 2024	2 050 958,00 €
Exercice 2025	1 941 411,00 €
Estimation exercice 2026	2 115 000,00 €

